



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Corse

Commune : Calenzana

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise et campanile

Monument(s)

Appellation : Eglise et campanile

Protection : classement

Arrêté : classement le 02/03/1981

Étendue de la protection : Eglise Saint-Blaise et Campanile (cad. AB 240, 241)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.